

Document PDF et Word par courriel à:
alexandra.perreard@sem.admin.ch

Réf. : 22_COU_2160

Lausanne, le 31 mars 2022

Consultation

Programme « Mesures de soutien des personnes avec statut de protection S »

Madame la Secrétaire d'Etat,

Le Conseil d'Etat vous fait parvenir ci-dessous ses déterminations dans le cadre de la consultation citée en marge, sur laquelle il vous remercie de l'avoir invité à se prononcer.

Le Gouvernement vaudois tient d'abord à saluer la volonté des autorités fédérales de mettre en œuvre le programme fédéral « *Mesures de soutien des personnes avec statut de protection S* ».

Il est d'avis que ce programme répond non seulement à l'intérêt légitime des personnes concernées de pouvoir rapidement acquérir des connaissances linguistiques et ainsi s'insérer dans les meilleurs délais sur le marché suisse du travail mais également à celui des cantons chargés de les soutenir financièrement dans la réalisation de ces objectifs.

Il relève également avec satisfaction la simplicité et la flexibilité de la procédure envisagée, dès lors que cette dernière se calque sur les mesures prévues par les programmes d'intégration cantonaux (PIC).

Le Conseil d'Etat part cependant du principe que, si le versement trimestriel du montant de CHF 750.- par personne au bénéfice du statut de protection provisoire S est limité dans un premier temps à une année, il devrait, par la suite, être reconduit annuellement, en cas de prorogation du permis S et ce, durant les cinq ans prévus par l'article 74, alinéa 2 de la loi du 26 juin 1998 sur l'asile (LAsi) et au terme desquels intervient l'octroi d'une autorisation de séjour.

Il prend enfin note que les montants versés trimestriellement seront déduits du forfait d'intégration versé par le SEM aux cantons, dès l'obtention par les personnes ci-dessus de leur autorisation de séjour, conformément à l'article 58, alinéa 2 de la loi fédérale du 16 décembre 2005 sur les étrangers et l'intégration (LEI).

En vous remerciant de l'attention portée à ce qui précède, le Conseil d'Etat vaudois vous prie de croire, Madame la Secrétaire d'Etat, à l'assurance de ses sentiments respectueux.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LA PRESIDENTE

LE CHANCELIER



Nuria Gorrite



Aurélien Buffat

Copie par courriel à :

Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) mail@kdk.ch

Copie par courrier à :

Office des affaires extérieures (OAE), Rue de la Paix 6, 1014 Lausanne